

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Cible de l'ONU : 16.6 - Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.i4 : Confiance de la population dans les institutions

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Proportion de personnes déclarant avoir confiance dans certaines institutions

Concepts :

Cet indicateur permet de mesurer la confiance de la population envers des institutions qui caractérisent l'État au travers ses fonctions régaliennes (armée, police et justice) et ses fonctions sociales (hôpital, école).

Champ :

France

Commentaires :

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 16.6.2 « Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante ».

Méthodologie

Méthode de calcul :

Proportion des personnes ayant répondu avoir « très confiance » ou « plutôt confiance » à la question Q25 du baromètre de la confiance politique du CEVIPOF : Avez-vous très confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance ou pas confiance du tout dans chacune des organisations suivantes... ?

Désagrégations retenues :

Aucune

Désagréations territoriales :

Sans objet

Source des données

Description :

L'indicateur est issu du Baromètre de la confiance politique du Cevipof (Sciences Po, CNRS).

Depuis 2009, le Baromètre de la confiance politique du Cevipof mesure, par voie d'enquête, les évolutions des niveaux de confiance accordée aux acteurs politiques, sociaux et économiques par les Français.

Champ de l'opération :

Échantillon d'environ 3 000 personnes inscrites sur les listes électorales, issues d'un échantillon (de 3 300 personnes) représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Références / Publications

[Le baromètre de la confiance politique](#), Cevipof (Sciences Po, CNRS)